

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES
Département de l'Indre
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2013

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7

Le vingt-huit mai deux mil treize à 20 h 30, les membres du conseil Municipal de la commune de LYS ST GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MARTERER Gérald, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 22 mai 2013.

Présents : MARTERER Gérald, DESSOUBRAIS Jean-Luc, AUGENDRE Michel, BALLEREAU Pascal, GEORGES Liliane, JAMET André, BRÉ Cécile

Absents excusés : ROBERT Nicole, DURIS Ludovic, VIAUD Jean-Louis, BALLEREAU Véronique

Secrétaire de séance : Cécile BRÉ

Approbation du compte-rendu du 05 avril 2013

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 05 avril 2013 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2013-13 Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation de La Taxe Professionnelle.

Le Maire informe Le Conseil Municipal de la nécessité de faire réaliser des travaux de réparations sur le pont du Moulin Sault qui est mitoyen avec la Commune de NEUVY-ST-SEPULCHRE.

Après avoir pris connaissance des différents devis et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Accepte de faire réaliser les travaux de réparations,
- Sollicite une subvention du Conseil Général de l'Indre au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe professionnelle affecté aux ponts Communaux au taux de 50% du coût HT de l'opération,
- Accepte que l'opération soit portée administrativement et financièrement par la commune de LYS ST GEORGES avec une participation de la Commune de NEUVY ST SEPULCHRE de 50% du montant restant à la charge de la commune de LYS ST GEORGES selon convention à établir entre les deux collectivités,
- Approuve le plan de financement de l'opération comme suit :

Dépenses :

- Devis SEGEC du 04/04/2013.....26 652.45 € HT
- Devis POUHET BELLIN du 13/05/2013.....3 214.00 € HT
- Devis DEVILLE du 13/05/2013.....360.00 € HT

TOTAL.....30 226.45 € HT

Recettes :

- Subvention du département de l'Indre au titre FDPTP/Ponts communaux taux 50 % ...15 113.00 €
- Autofinancement du maître d'ouvrage15 113.45 €
Dont 50 % à la charge de la commune de NEUVY-ST-SEPULCHRE sous forme de participation à verser à la commune de LYS-ST-GEORGES sur présentation d'un titre de recettes soit en montant estimatif de 7 556.73 € HT

TOTAL.....30 226.45 €

- Autorise le Maire à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de NEUVY-ST-SEPULCHRE.

2013-14 : Décision modificative

Afin de pouvoir faire réaliser les travaux du Pont du Moulin Sault, Le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres constructions				2138	H.O	30 000.00
Matériel et outillage de voirie	2157	H.O	30 000.00			
Investissement dépenses			30 000.00			30 000.00
		Solde	0.00			

2013-15 : Décision modificative

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de régulariser des écritures comptables.

Il propose les modifications suivantes :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Immobilisations corporelles en cours				231	18	5 000.00
Immobilisations corporelles en cours	231	21	5 000.00			
Investissement dépenses			5 000.00			5 000.00
		Solde	0.00			

2013-16 : Attribution de subventions

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal d'un courrier du Président club VTT TRANZAULT sollicitant une subvention d'un montant de 150.00 € et de deux courriers du Conseil Général pour des demandes de financement du fonds de solidarité logement à hauteur de 1.66 € par résidence principale et du Fonds d'Aide aux jeunes à hauteur de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

- CLUB VTT TRANZAULT 150.00 €
- Fonds d'aide aux jeunes (13 x 0.70 €) 9.10 €

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de financement du Fonds de solidarité logement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013, à l'article 6574.

2013-17 : Composition des Conseils communautaires en vue des échéances Electorales de mars 2014

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet de l'Indre.

Après avoir pris connaissance de la simulation de composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du VAL DE BOUZANNE, le Conseil Municipal de LYS ST GEORGES approuve cette proposition. Il émet toutefois le souhait qu'un délégué suppléant soit désigné et qu'il puisse assister aux réunions.

Le Maire,
Gérald MARTERER